

---

## Demande de permis pour petite construction – accord des voisins

---

Toute personne souhaitant déposer une demande de permis pour petite construction doit **obligatoirement** accompagner sa demande de l'accord des voisins directement touchés par le projet, ceci conformément à l'article 20, al. 2, lettre b) du Décret concernant le permis de construire.

Ce formulaire est destiné à cet effet.

*Sans accord des voisins, la Commune leur fixera un délai d'opposition, par lettre recommandée. Les frais de port seront à charge du requérant.*

Requérant(s) :	Parcelle n° :
----------------	---------------

Description du projet :
-------------------------

Les voisins, par leurs signatures ci-dessous, autorisent le requérant à effectuer le projet souhaité, conformément à la demande de permis pour petite construction du \_\_\_\_\_.

Toute opposition au projet du requérant devra être justifiée et motivée par écrit à l'attention de l'Autorité communale dans les 10 jours suivant le dépôt de la demande du permis.

Nom et prénom	Adresse	Parcelle	Date	Signature

Lieu et date :
----------------

Signature du (des) requérant(s) :
-----------------------------------